

RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité permanent de la justice présente son premier rapport :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 30 novembre 2020, à 17 h 30, dans la salle 255 du Palais législatif.

Question à l'étude :

Le projet de loi 9 — *Loi sur le recouvrement du montant des dommages-intérêts et du coût des soins de santé imputables aux opioïdes/The Opioid Damages and Health Care Costs Recovery Act*

Composition du Comité :

- M. le *ministre* CULLEN;
- M^{me} FONTAINE;
- M^{me} GORDON;
- M. MICKLEFIELD;
- M^{me} SMITH (Point Douglas);
- M^{me} la *ministre* STEFANSON.

Le Comité a élu :

- M. MICKLEFIELD à la présidence;
- M^{me} GORDON à la vice-présidence.

Conformément à l'ordre sessionnel que l'Assemblée a adopté le 7 octobre 2020, l'application du paragraphe 83(2) du *Règlement* est suspendue pour la réunion du 30 novembre 2020 et la composition du Comité passe à six députés (quatre députés du gouvernement et deux députés de l'opposition officielle).

Projet de loi étudié et dont il a été fait rapport :

(N^o 9) — *Loi sur le recouvrement du montant des dommages-intérêts et du coût des soins de santé imputables aux opioïdes/The Opioid Damages and Health Care Costs Recovery Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Le président,

M. MICKLEFIELD

Le 30 novembre 2020